



*LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !*

REGLEMENT TOURNOI FUTSAL FEMININ SENIORS, U14-U17 ET U10-U13 2017-2018

La commission futsal sous couvert de la commission sportive organise le tournoi futsal féminin 2017-2018.

L'engagement des équipes pour ce tournoi est gratuit.

Organisation des rencontres

Les rencontres se jouent en plateaux en première phase sur deux tours, le club ayant réservé le gymnase est nommé club recevant (sauf si le gymnase recevant ne présente pas d'équipe). Il est en charge de l'accueil vis-à-vis de l'équipe visiteuse et des arbitres.

Il prévoira un pot de l'amitié en fin de plateau (Environ 1 à 2 Euros par joueuse) et enverra la facture au District pour remboursement.

Dès le créneau de salle réservé, le club recevant informera le district qui prévoira la désignation des arbitres via la CDA.

En cas de retard de plus d'un quart d'heure au coup d'envoi de la rencontre de la part d'une équipe, il sera constaté un forfait par les arbitres.

A l'issue des deux premiers week-ends 13-14 Janvier 2018 et 20-21 Janvier 2018, la commission Futsal établira un classement des équipes afin de proposer les finales le week-end du 27 et du 28 Janvier 2018.

Les lois du jeu du Futsal édictées par la FIFA, complétées par les dispositions de ce présent règlement sont applicables à ces matches. En début de match, un rappel des principales règles du Futsal sera fait avec l'ensemble des participants.

Durée des matches

- **Durée des matches équipes séniors :**

Poule de 4 Equipes : Durée des matches 1 x 20 minutes ou 2 x 10 minutes (en déroulé).

Poule de 5 Equipes : Durée des matches 1 x 15 minutes (en déroulé).

Poule de 6 Equipes : Durée des matches 1 x 12 minutes (en déroulé).

Un temps mort d'une minute sera accordé par match et par équipe. Cumul des **3** fautes par période. A la fin du temps réglementaire si les deux équipes sont à égalité, l'arbitre fera exécuter l'épreuve des tirs au but pour déterminer le vainqueur (principe de la mort subite directe).



*LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !*

- Durée des matches équipes U14-U17 et U10-U13 :

Le temps de jeu est adapté selon le nombre d'équipes inscrites

Un temps mort d'une minute sera accordé par match et par équipe. Cumul des **3** fautes par période.

A la fin du temps réglementaire si les deux équipes sont à égalité, l'arbitre fera exécuter l'épreuve des tirs au but pour déterminer le vainqueur (principe de la mort subite directe).

Réglementation technique

Réglementation Fédérale : lois du jeu – terrain – ballon – fautes et incorrections (règles Futsal – saison 2014/2015).

Nombre de joueurs : chaque équipe sera composée de 5 joueuses dont une gardienne et de 7 remplaçantes. Seules les licenciées F.F.F. peuvent participer (présentation obligatoire des licences). Ne pourront participer aux rencontres seniors que les joueuses licenciées en club dans la catégorie seniors ou ayant la possibilité de pratiquer médicalement en seniors.

Ballons : chaque club devra fournir un ballon de Futsal.

Maillots et chaussures : chaque club devra avoir 2 jeux de maillots de couleur différente (dont 1 jeu numéroté) **ou chasubles** et être équipé de chaussures appropriées (de préférence avec semelles blanches par respect des installations).

Rappel : les protège-tibias sont obligatoires.

Arbitrage : Pour chaque match, deux arbitres officiels seront sollicités auprès de la CDA pour diriger les rencontres.

La table de marque sera tenue par un dirigeant de l'un des deux clubs présents.

Les frais d'arbitrage seront supportés par les clubs en présence.

Les frais seront déduits du compte des clubs à la fin des trois week-ends.

Le club qui ne s'occupera pas de la table de marque fournira un arbitre en cas d'absence de l'un des arbitres.

Les arbitres exigeront la présentation des licences et vérifieront l'identité des joueurs à la remise des feuilles de matchs à la table de marque.

Feuilles de matchs : Celles-ci seront collationnées et retournées sous 48 heures au district par le club recevant.



*LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !*

Discipline : Les sanctions prononcées lors des matches de futsal doivent être purgées, selon les modalités de purges telles que définies à l'article 226 des Règlements Généraux. Dans le cas d'une joueuse titulaire d'une double licence, les suspensions fermes doivent être purgées, selon les modalités, dans les différentes équipes des deux clubs concernés, que ce soit en football libre ou en football diversifié.

Dans le cadre de ces rencontres, les sanctions prononcées sont :

- Avertissement
- Exclusion (2^{ème} avertissement ou exclusion directe).

La joueuse exclue ne peut pas revenir dans le match, ni s'asseoir sur le banc des remplaçants.

L'équipe peut-être complétée après deux minutes de jeu effectives avec l'autorisation de l'arbitre ou après un but marqué par l'équipe adverse avant ces deux minutes.

Si l'équipe en infériorité numérique marque un but, elle poursuit le jeu sans modification jusqu'au terme des deux minutes.

Si les deux équipes jouent avec quatre ou trois joueurs et qu'un but est marqué, elles gardent le même nombre de joueurs.

En ce qui concerne les faits disciplinaires, les dossiers sont transmis à la commission de discipline pour suite à donner.

District de la Vienne de Football – 1, rue François PRAT – 86000 POITIERS

Tél. 05.49.61.17.35 – Fax. 05.49.61.66.51 – @mail : district@foot86.fff.fr

David PLAINCHAMP .Animateur du futsal district. Tél. 06.02.67.64.24